

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2016116CS0101**

Comité Syndical du 25 avril 2016

Date de convocation : 12 avril 2016

Date d'affichage : 26 avril 2016

OBJET : Budget annexe « Très Haut Débit » 2015 : compte de gestion.

L'an deux mille seize, le vingt cinq du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	48
Nombre de procurations au moment du vote :	9

Le Président propose à Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur Départemental de la Paierie Départementale, de présenter le compte de gestion 2015 du budget annexe « Très Haut Débit ».

Monsieur le Payeur Départemental accepte et présente le compte de gestion 2015 du budget annexe « Très Haut Débit ».

Il est précisé que le compte de gestion 2015 est identique au compte administratif 2015 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2015 du budget annexe « Très Haut Débit » s'établit, comme suit :

016090
P.DEP CHARENTE



GED

II-1
Exercice 2015

21801 - Très Haut Débit SDEGC 16

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 397 499,12	1 984 142,24	11 381 641,36
Titres de recettes émis (b)	1 557 819,59	784 952,60	2 342 772,19
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 557 819,59	784 952,60	2 342 772,19
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 397 499,12	1 984 142,24	11 381 641,36
Mandats émis (f)	3 008 454,13	1 547 259,17	4 555 713,30
Annulations de mandats (g)	41 940,00	1 017 984,93	1 059 924,93
Dépenses nettes (h = f - g)	2 966 514,13	529 274,24	3 495 788,37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		255 678,36	
(h - d) Déficit	1 408 694,54		1 153 016,18

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **57 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

- Adopte le compte de gestion 2015 du budget annexe « Très Haut Débit ».
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.